

Nanterre, le 23 juillet 2015

**Objet : Programme « Lutte Contre le Blanchiment
 et le Financement du Terrorisme »**

Mesdames et Messieurs,

La Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) nécessite une vigilance permanente. Les attentats survenus en France conduisent l'Etat à redoubler d'efforts dans cette Lutte.

La réponse de l'Etat passe aussi par une pression réglementaire supplémentaire, face à des techniques de blanchiment (source de financement du terrorisme) de plus en plus complexes et sophistiquées. Des acteurs de l'assurance ont déjà été sanctionnés pour non-respect de la réglementation. Les contrôles de notre autorité de tutelle, l'ACPR, se multiplient.

La 4ème directive européenne, qui vise à renforcer les exigences d'approche par les risques et à garantir une meilleure connaissance client, aura également des conséquences en matière de LCB-FT.

Accroître la vigilance est le nouveau mot d'ordre.

Fort de cet environnement, AXA France a décidé de modifier son dispositif LCB-FT.

Ainsi des règles harmonisées et renforcées seront applicables sur tous les périmètres Vie individuelle d'AXA France à compter de septembre.

Par une approche responsable, éthique et transparente vis-à-vis de nos clients, nos obligations réglementaires deviennent une opportunité pour mieux cerner les risques, mieux connaître nos clients et toujours mieux les accompagner tout au long de notre relation avec eux.

Votre implication est au cœur de la réussite de ce dispositif renforcé qui vise à protéger nos clients tout en vous protégeant.

Nous reviendrons vers vous avec une déclinaison opérationnelle de ces règles renforcées LCB-FT dans les prochaines semaines. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre engagement pour faire vôtres ces règles renouvelées.

Bien à vous,

Matthieu Bébéar

Le Directeur Général
AXA Particuliers / Professionnels



Des règles LCB-FT renforcées à partir de septembre 2015

Vont être mis en place :

A compter de septembre 2015 :

- Une procédure transversale LCB-FT harmonisée, commune à l'ensemble des réseaux et des entités, pour couvrir l'ensemble des activités d'assurance vie individuelle d'AXA France,
- Un élargissement des cas de vigilance renforcée, et par conséquent une modification des règles internes (ex.: abaissement du seuil de vigilance renforcée de 150 k€ à 100 k€ ; mise en place d'une nouvelle procédure pour les rachats de bons de capitalisation ; traitement des PPE...),
- Une organisation renforcée et dédiée à la LCB-FT pour vous accompagner dans l'application au quotidien de ces nouvelles règles. Dans ce cadre, les correspondants Tracfin seront vos interlocuteurs privilégiés et pourront répondre à toutes vos questions sur la LCB-FT.

Début 2016 :

- Une approche clients par les risques via une classification des risques permettra une « évaluation » client au regard du risque LCB-FT

Le détail de ces nouvelles règles vous sera communiqué en septembre dans une note spécifique LCB-FT, accompagnée d'un kit qui vous donnera une vision complète et opérationnelle de ces mesures.

Quelques définitions importantes

Qu'est-ce que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ?

Le blanchiment de capitaux est un délit pénalement sanctionné qui consiste à donner une apparence légitime à des capitaux qui, en vérité, proviennent d'activités illicites telles que le trafic de stupéfiants, les activités criminelles, la corruption, le proxénétisme, le trafic d'armes, l'emploi de personnes non déclarées, mais aussi la fraude fiscale.

Le financement du terrorisme est le fait de fournir ou de réunir des fonds susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'activités terroristes.

Qu'est-ce que la vigilance standard et la vigilance renforcée ?

AXA France Vie applique ces 2 niveaux de vigilance en fonction du risque attaché au profil des clients, des produits, des opérations et des modes de distribution.

Il s'agit de mesures de vérification qui doivent être appliquées à l'entrée en relation d'affaires et tout au long de celle-ci, en plus de l'identification du client (CNI en cours de validité, ...) :

- **en vigilance standard**, la connaissance client ainsi que la cohérence et l'objet de l'opération sont essentiellement basés sur des éléments déclaratifs (lieu de résidence, profession...)

- **en vigilance renforcée**, la connaissance client ainsi que la cohérence et l'objet des opérations doivent être analysés à partir des justificatifs remis par le client (obligations d'identification supplémentaires...).

Ces niveaux de vigilance peuvent évoluer au cours de la relation d'affaires, d'où l'importance de l'actualisation des éléments de connaissance client.

Qu'est-ce qu'une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Une Personne Politiquement Exposée (PPE) est une personne exposée à des risques de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle occupe ou qu'elle a occupées.

A titre d'exemples, doit être considéré comme une PPE un ministre, un député, un ambassadeur, un magistrat de la Cour de Cassation, un membre du Conseil d'Administration d'une Entreprise Publique, le directeur d'une organisation internationale, un préfet, les maires des villes de plus de 100 000 habitants.

Les proches (conjoint, enfants...) de PPE sont aussi considérés comme des PPE et doivent donc être suivis en vigilance renforcée.